

AC.-

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

II) E C R E T

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

MINISTERE DE LA FONCTION
PUBLIQUE, DU TRAVAIL ET
DU TOURISME

ANNEE 1967 - N° 403 /PR/MFPTT/DP.2

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

SOMMAIRE :

Décrets rapportés
Reclassement et avancement
d'échelon

- Présenté par VU la Proclamation du 22 Décembre 1965 ;
le Directeur VU le Décret n°147/PR. du 16 Mai 1967 portant formation du Gouverne-
du Personnel, ment ;
VU le Décret n°215/PR. du 16 Mai 1966, déterminant les services
rattachés à la Présidence de la République et fixant les attribu-
tions des Membres du Gouvernement ;
VU la Loi n°59-2I/ALD. du 31 Août 1959 portant statut général de la
Fonction Publique du Dahomey et les actes qui l'ont modifiée ;
VU le Décret n°59-218 du 15 Décembre 1959 portant modalités communes
d'application du statut général de la Fonction Publique du Dahomey
et les actes qui l'ont modifié ;
VU le Décret n°59-222 du 15 Décembre 1959 portant règlement sur la
rémunération, les indemnités et avantages matériels divers
alloués aux fonctionnaires des Administrations et Etablissements
Publiques de l'Etat et les actes qui l'ont modifié ;
VU le Décret n°62-124/PR-MEFP. du 14 Mars 1962 portant modalités
d'intégration dans les cadres nationaux des fonctionnaires
ressortissants du Dahomey appartenant aux anciens cadres généraux
VU le Décret n°156/PR-MEFP. du 5 Avril 1963 fixant à titre exception
les modalités d'intégration des fonctionnaires dans les hiérar-
chies supérieures des corps nationaux et les actes qui l'ont
modifié ;
VU le Décret n°287/PR-MFPT. du 16 Juillet 1966 portant statuts parti-
culiers des corps appartenant au Cadre des Personnels de la Santé
Publique de l'Etat ;
VU l'Arrêté n°54/SGS an-I du 18 Novembre 1960 portant avancement
d'échelon de Mme DOGBEY, née AJAVON Rebecca ;
VU les Décrets n°s 372/PC-MFPTAS/DP.2 et 280/PR-MFPT/DP.2 des 16
Octobre 1965 et 28 Août 1967 portant reclassements des Sages-Femm
Africaines du cadre général dans le corps national des Sages-Femm
VU la demande de régularisation de situation administrative, formulé
le 16 Octobre 1967 par Mme DOGBEY née AJAVON Rebecca,

VU :
LE CONTROLEUR
FINANCIER,


M. MIDAHOEN

D E C R E T E :

ARTICLE 1er. - Sont et demeurent rapportées en ce qui concerne
Mme DOGBEY née AJAVON Rebecca, les dispositions des décrets n°s
372/PC-MFPTAS/DP.2 et 280/PR-MFPT/DP.2 des 16 Octobre 1965 et 28
Août 1967 portant reclassements des Sages-Femmes Africaines du
cadre général dans le corps national des Sages-Femmes.

ARTICLE 2. - Conformément aux dispositions de l'article 44 du décret
n°287/PR-MFPT. du 16 Juillet 1966, Mme DOGBEY née AJAVON Rebecca,
Sage-Femme Africaine de 2ème classe, 3ème échelon du cadre général,
est reclassée dans le corps autonome des Sages-Femmes, au grade,
classe et échelon ci-dessous, à compter du 1er Avril 1961 en ce qui
concerne l'ancienneté et à compter du 1er Janvier 1964 en ce qui
concerne la solde :

SITUATION DANS LE CADRE GENERAL DES MEDECINS, PHARMACIENS ET SAGES-FEMMES AFRICAINS

SITUATION DANS LE CORPS AUTONOME DES SAGES-FEMMES

Grade, classe et échelon	A.C. con-	Indice d'origine	Solde de base annuelle	Résidence	Complément spécial	Total	Total indexé en CFA	Indice égal ou immédiatement supérieur	Date d'effet	Grade, Classe et échelon	Indice au Dahomey	A.C. con-
4.6I Sage-Femme Africaine de 2 ^o Cl. 3 ^o Ech. à/c du 25.4.59	6j	180	502.900	33.800	205x1600 + 10000 x 4 - 10 = 135.200	671.900	537.520	541.500 285	1.4.61	Sage-Femme de 1 ^o Classe 1 ^o Echelon	295	18j

ARTICLE 3.- Est constaté, à compter du 13 Avril 1962, l'avancement au 2ème échelon de son grade de Mme DOGBEY née AJAVON Rebecca, Sage-Femme de 1ère classe, 1er échelon (AC épuisée)

ARTICLE 4.- Les reclassement et avancement constaté au titre des années 1961, 1962 et 1963 ne donnent lieu à augmentation de traitement que pour compter du 1er Janvier 1964.

ARTICLE 5.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel de la République du Dahomey.-

VU :

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE
DU TRAVAIL ET DU TOURISME

Pascal CHABI KAO.-

Fait à COTONOU, le 17 Novembre 1967

par le Président de la République,

Général Christophe SOGLO

VU :

LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DES
AFFAIRES SOCIALES

Dr. D. BADAROU.

VU :

LE MINISTRE DES FINANCES, DES
AFFAIRES ECONOMIQUES ET DU PLAN

B. BORNA

ORIGINAL I
RD I
8
2
OTT I
AEP I
PAS I
4
I
2
I
I
ESOR 4
SIONS 2
SP. 2
TER. I
A 1 - CS 6
e.Chanc. 1
AJL 2.